

# Plein cap vers le rivage des Syrtes

## Éléments de réflexion sur une intervention occidentale en Libye



### Jean-Sylvestre MONGRENIER

Chercheur associé à l'Institut Thomas More, Chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis). Auteur de *La France, l'Europe, l'OTAN : une approche géopolitique de l'atlantisme français* (ed. Unicom, 2006), de *La Russie, de Poutine à Medvedev* (en collaboration, Institut Thomas More/DAS, ed. Unicom, 2008) et de *La Russie menace-t-elle l'Occident ?* (Choiseul, 2009).

Voici encore quelques jours, le sort de Kadhafi semblait scellé et le « révolutionnarisme » régnait dans les salles de rédaction. Depuis, la Libye a basculé dans la guerre civile et Kadhafi a repris l'offensive dans les airs, au sol et sur les ondes. La possibilité d'une partition territoriale, voire de la dislocation en différentes entités tribales et régionales, est enfin prise au sérieux. Pour éviter ce scénario, les puissances occidentales envisagent la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus du territoire libyen. Il ne s'agirait donc plus d'accompagner les événements mais de provoquer un changement de régime. Il semble difficile de transformer une telle entreprise en une initiative de la « communauté internationale » et l'effort repose une fois encore sur les Occidentaux.

A few days earlier, the fate of Qaddafi seemed to be on the end and the « revolutionarism » was ruling the newsrooms. Now, Libya has failed into a civil war and Qaddafi is waging an offensive in the airspace, on the ground and in the mediasphere. At last, the possibility of a territorial division and even the dislocation of Libya, with various tribal and regional entities, are seriously taken into account. In order to avoid this scenario, Western powers think about a « no fly zone » in Libya. The challenge is no longer to follow the events and adapt but to provoke a regime change. It would be difficult to turn such an action into an initiative of the « international community ». Once more again, the burden is beared by the Westerners.

Dès le départ des événements à Benghazi, le 17 février 2011, la chose semblait mal engagée et ce malgré les interprétations forcées qui voulaient voir le régime de Kadhafi comme un nouveau domino destiné à être submergé par la « révolution arabe ». Point de société civile, ne serait-ce qu'embryonnaire, en Libye, absence des « réseaux sociaux » présentés comme décisifs en Tunisie ou en Égypte, prégnance de structures tribales et claniques dont on découvre l'importance au fil du conflit. En d'autres termes, le cas Libyen n'entre pas dans les catégories du millénarisme de l'ordinateur et de ses sous-produits. L'effet domino s'est transformé en logique de chaos. L'insurrection de Benghazi et de l'ancienne Cyrénaïque peine à s'étendre au-delà de Ras Lanouf et c'est une guerre civile qui met aux prises anti et pro-Kadhafi, avec en toile de fond des oppositions tribales. Ce conflit de faible intensité devrait gagner en importance et les bandes dépenaillées qui tirent en l'air devant les caméras ou au passage des avions de guerre de Kadhafi sont mises à mal par la contre-offensive de ce dernier. Bref, le charme est rompu.



### Guerre civile et dispositif d'exclusion aérienne

A Benghazi, seconde ville du pays derrière Tripoli, un « comité révolutionnaire » a vu le jour bientôt transformé en « Conseil national transitoire », d'aucuns parlant déjà de gouvernement provisoire. Il

s'agit d'une structure autoproclamée d'une trentaine de personnes dont seuls quatorze noms ont été rendu publics pour ne pas mettre en danger les familles de ceux qui ont des attaches dans les régions sous contrôle de Kadhafi. Parmi ces hommes, on compte notamment un ancien ministre de l'Intérieur et un ancien ministre de la Justice de Kadhafi, ce dernier ayant été porté à la présidence du Conseil national transitoire. Rien de bien engageant *a priori* mais il faut « faire avec ». Les alliés américains et britanniques de la France en sont encore à explorer le terrain, sonder ces hommes majoritairement issus d'une région fortement engagée dans la « petite guerre » menée par des groupes islamistes contre Kadhafi dans les années 1990 (1). Désireux de bien faire et de contrebattre l'image d'immobilisme qui est celle de la diplomatie française, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, « le meilleur d'entre nous » si l'on en croit ce qui se dit, s'est empressé de reconnaître ce « Conseil national ». La France est belle et généreuse (2).

Le roman de la « grande émancipation » arabe se heurtant à la pugnacité des troupes de Kadhafi, certaines des puissances occidentales en sont à préparer l'intervention aérienne réclamée par les insurgés de Benghazi, formellement exclue il y a quelques jours encore. La partition territoriale de la Libye et son possible éclatement entre différentes entités rivales ont accéléré le *tempo* et, les insurgés ayant échoué à chasser Kadhafi du pouvoir, les rodomontades des hommes politiques occidentaux ne suffiront plus à convaincre que l'on se trouve du bon côté de l'Histoire. Paris, Londres et Washington sont aux avant-postes de l'initiative visant à mettre en place une zone d'exclusion aérienne au-dessus du territoire libyen. L'idée serait de générer un nouveau rapport de force en privant Kadhafi de sa supériorité aérienne. Aux troupes de Benghazi ensuite de l'emporter sur le terrain, les puissances occidentales excluant tout engagement au sol.

Sur un plan technico-militaire, il ne s'agirait pas d'un exercice de routine et nombre d'experts insistent sur la lourdeur d'une telle opération (3). Il soulignent l'importance des moyens à engager (une centaine de chasseurs-bombardiers, des AWACS et des avions de guerre électroniques, des avions ravitailleurs, des hélicoptères avec équipages de secours) et, plus encore, le fait qu'il ne s'agirait pas de mesures passives. La mise en place d'une zone d'exclusion aérienne est un acte de guerre qui implique des frappes sur la défense anti-aérienne de l'ennemi (certains experts estiment que la faiblesse des moyens militaires de Kadhafi ne requiert pas automatiquement de telles frappes). Il faudrait surtout s'assurer que les troupes de Benghazi soient en mesure d'exploiter au sol un tel dispositif. Rien n'est moins sûr au regard des derniers combats. En ce cas, faudrait-il envisager de livrer des armes aux insurgés ? De les encadrer ? Fort justement, certains experts militaires ont rappelé que le déploiement d'un tel dispositif aérien n'était pas un simple *war game*. Se pose enfin et surtout la question des finalités politiques. La promotion de la démocratie dans le monde arabe est un objectif global qui dépasse largement une entreprise politico-militaire et il faudrait envisager avec plus de précision l'après-Kadhafi – ce qui nous ramène à ce « conseil national ». Peu d'informations fiables et rien de bien puissant.

## Droit international et cadres d'action

La grande préoccupation des puissances occidentales est d'inscrire un tel dispositif dans les limites du droit international ce qui, au regard de l'attitude de Kadhafi, n'est pas si difficile de prime abord. Des sanctions ont déjà été adoptées dans le cadre de l'ONU, de l'UE et d'autres instances internationales. Plus concrètement, il s'agit d'obtenir l'aval du Conseil de sécurité, donc de la Russie ainsi que de la Chine, pour décider d'une zone d'exclusion aérienne. On sait que ces deux puissances sont hostiles à ce type de mesures qui impliquent une remise en cause de la souveraineté du pays cible et des frappes sur les moyens anti-aériens. En bon adepte de la « multipolarité onusienne », Alain Juppé fait de l'approbation de Pékin et Moscou une condition *sine qua non*, ce qui risque de poser problème pour la suite des événements.

Après avoir vigoureusement dénoncé les « agissements criminels » de Kadhafi et expliqué que son maintien au pouvoir était insupportable, faudrait-il donc supporter la chose, faute d'un accord unanime au Conseil de sécurité ? Il n'est certes pas impossible que Pékin et Moscou prennent en compte l'isolement international de Kadhafi. La Libye est mise au ban de la Ligue Arabe mais celle-ci n'est pas claire sur l'idée d'une zone d'exclusion aérienne, alors lors que le Conseil de

Coopération du Golfe (CCG) et l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) soutiendraient une telle initiative. Pourtant, le ralliement de la Chine et de la Russie à la résolution que préparent Français et Britanniques n'est en rien assuré. L'histoire diplomatique des deux dernières décennies le montre. En ce cas, il faudrait aller de l'avant. Qui veut la fin veut les moyens.

Se pose ensuite la question du cadre d'action adéquat pour déployer un dispositif d'exclusion aérienne. Obtenir un mandat des Nations unies est une chose, mener une action de ce type dans le cadre des Nations unies en est une autre et il est difficile d'imaginer une telle perspective. L'ONU est plutôt requise pour des opérations post-guerrières comme le « maintien de la paix » et la « reconstruction ». Dès lors, trois options sont envisageables : l'OTAN, l'UE ou, faute d'accord unanime dans l'une ou l'autre de ces instances, une « coalition de bonnes volontés » organisée autour d'un petit nombre d'États décidés à aller de l'avant. S'il est un élément qui ressort du discours d'Alain Juppé comme celui de François Fillon, c'est l'opposition à l'OTAN alors même que cette communauté de défense et de sécurité regroupe les trois pays les plus en pointe sur la question de la zone d'exclusion. L'un et l'autre ne sont guère disert sur leurs raisons (les mânes de De Gaulle ?) et ils recourent à l'argument d'autorité, l'affirmation répétée que l'OTAN n'est pas adéquate pour cette opération valant argumentation. Il serait plus honnête de dire qu'ils ne le veulent pas et qu'ils expliquent leur position.

## OTAN, UE ou « coalition de bonnes volontés » ?

Rappelons tout d'abord que ce type d'opérations relève des missions « non article 5 » qui ont été confiées à l'OTAN, avec l'accord de tous ses membres puisque les décisions s'y prennent par consensus, y compris donc l'accord de la France sous Jacques Chirac, le mentor d'Alain Juppé (4). Par conséquent, l'Alliance a vocation, s'il y a consensus en son sein, à servir de plate-forme pour un dispositif d'exclusion aérienne. Outre les moyens dont elle dispose en propre (états-majors et flotte d'AWACS), elle présente l'avantage d'inclure les États-Unis dont on voit mal comment ils pourraient s'abstraire d'une telle opération, même s'il y a débat outre-Atlantique sur l'opportunité de jouer les premiers rôles. La présence des États-Unis permet tout à la fois de pallier les insuffisances militaires des alliés européens et de rassembler les volontés quand nombre de pays sont tentés, dans une configuration guerrière, de jouer les « passagers clandestins ». On peut douter qu'un « binôme » franco-britannique puisse jouer ce rôle d'entraînement et ce bien que l'aspect matériel de l'opération ne soit pas hors de leur portée. Cela dit, il n'y a pas encore de consensus à l'intérieur de l'OTAN. À la réserve des Allemands s'ajoutent les réticences des pays d'Europe centrale et orientale, la grande méfiance de l'Italie et l'opposition de la Turquie. En Europe, il semble que tous ne soient pas convaincu de la nécessité d'accélérer le *tempo*.

L'autre option est le recours à l'UE et il est vrai que la simple prise en compte de la proximité géographique et la densité des flux entre les rives nord et sud de la Méditerranée pourraient laisser à penser que ce cadre d'action s'impose, les États européens étant concernés au premier chef par les événements qui se déroulent au Maghreb et en Afrique du Nord. Aux États-Unis, certains tiennent d'ailleurs ce discours. Par ailleurs, l'imposition de la paix par l'envoi de forces de combat relève des missions de Petersberg qui, depuis leur adoption en juin 1992, constituent la feuille de route de l'« Europe de la défense ». La diplomatie française songe-t-elle à ce cadre d'action ? Encore faudrait-il qu'elle soit en mesure de jouer le rôle de nation-pilote et d'emmener les autres États membres sur ses brisées. D'une part, on retrouve à l'intérieur de l'UE les mêmes réticences et oppositions qu'à l'intérieur de l'OTAN, ces deux ensembles étant solidarisés par de larges intersections (21 des 27 États de l'UE sont membres de l'OTAN). D'autre part, le Royaume-Uni n'est pas sur cette ligne et Londres, dans ce type de situation, privilégie le recours à l'OTAN. Pour agir de conserve, il faudra bien en tenir compte. Enfin et si l'on va au fond des choses, l'UE est un lâche *Commonwealth* paneuropéen, guère propice à de telles entreprises. On y discutera plutôt de sanctions additionnelles contre le régime de Kadhafi et d'une nouvelle relance du partenariat euro-méditerranéen (voir le sommet du 11 mars prochain).

Reste le recours à une coalition *ad hoc* sur la base d'un accord entre un petit nombre d'États volontaires. Il est douteux que la France et le Royaume-Uni aillent seuls à la bataille, sans l'appui et

la contribution des États-Unis (ce scénario « filtre » pourtant dans les rédactions). Quelques États membres de l'UE et de l'OTAN pourraient les rallier – Paris, Londres et Washington s'efforceront de les convaincre, mais il sera beaucoup plus difficile d'incorporer dans cette coalition des pays du Grand Moyen-Orient, au prétexte d'éviter un choc de civilisations. Le vague soutien apporté par le Conseil de Coopération du Golfe et l'Organisation de la Conférence Islamique au déploiement d'un dispositif d'exclusion aérienne ne signifie pas un engagement concret de leurs membres dans une quelconque coalition. Quant à l'appui de la Ligue Arabe et de son secrétaire général, il faut pour le moment se contenter des déclarations du ministère français des Affaires étrangères, suite à la rencontre entre Alain Juppé et Amr Moussa. Bref, l'opération reposerait avant tout sur un trio de puissances occidentales et ce n'est pas la relégation de l'OTAN en tant que telle qui dissimulera le fait aux opinions publiques nord-africaines et moyen-orientales.

Si l'opération évoquée semble aléatoire, dans ses tenants comme dans ses aboutissants, on voit mal cependant comment il serait possible de se retrancher derrière une conception abstentionniste de la souveraineté. La guerre civile libyenne ne se déroule pas dans un lointain espace, à la périphérie du système-monde, mais sur la rive sud de la Méditerranée et l'extension des logiques chaotiques en Afrique du Nord comme au Moyen-Orient obère la sécurité des États européens (Kadhafi joue de manière grossière cette carte mais le mauvais usage d'une chose condamne son usage, pas la chose). L'issue est incertaine mais ce n'est pas en laissant la Libye éclater en morceaux que les choses se régleront d'elles-mêmes, loin s'en faut. Les « États faillis » sont à l'origine de lourds risques et menaces pour leur environnement proche et lointain, l'histoire récente le montre (voir l'Afghanistan, la Somalie et la Corne de l'Afrique mais aussi le Sinaï et la zone sahélo-saharienne). D'une manière générale, le relatif déclin de l'Occident en termes de puissance et de rayonnement mènera à d'autres engagements pour relever les défis à venir. Cela doit être dit.

## *Western Pride*

Il ne s'agit donc pas de mener une danse du ventre en guise de diplomatie publique et de prétendre convaincre l'« Autre » de son innocence nouvelle (l'innocent est celui qui ne nuit pas), pour se poser en bras séculier de la Ligue Arabe ou de l'Organisation de la Conférence Islamique. Il ne s'agit pas non plus d'engager un « concours de beauté » entre l'UE et l'OTAN ou de pécher par occasionnalisme, le monde extérieur devenant prétexte à promotion de schémas constructivistes. L'enjeu est le suivant : apporter des réponses concrètes et adéquates aux situations dont les développements menacent les Européens, non seulement dans leurs corps (sécurité et prospérité) mais aussi leurs âmes (pour parler net : leur idée de l'Homme dans son rapport au Cosmos). Aussi serait-il bien plus urgent d'expliquer les enjeux, les risques et les menaces aux citoyens-contribuables qui supportent le coût des appareils diplomatiques et militaires occidentaux, afin de les convaincre d'efforts constants et renouvelés dans le domaine de la politique étrangère, plutôt que de se soucier de l'image de l'OTAN au sud et à l'est de la Méditerranée (5).

Enfin, il est patent que le normativisme, l'invocation du droit et la référence mécanique au « monde multipolaire » ne suffiront pas à assurer les équilibres de l'ordre politique international. Lorsque les situations l'exigent et que de graves décisions doivent être prises, peu de pays dits émergents sont prêts à dépasser leur vision étroite de l'intérêt national-étatique pour assumer le rôle de puissance arbitrale ou d'acteur hégémonique. Ce sont les puissances occidentales, en tout ou en partie, qui doivent porter le fardeau des responsabilités mondiales alors même que la Chine ou la Russie sont toujours tentées de se placer sur le fléau de la balance pour jouer le « Sud » contre l'Occident. A tout le moins, cela pourrait susciter une légitime fierté. Une *Western Pride* en quelque sorte.

Jean-Sylvestre MONGRENIER

---

(1) Sur la question de l'islamisme en Libye et l'engagement de moudjahiddines libyens en Irak, voir Antonin Tisseron, *La Libye face au risque islamiste*, Institut Thomas More, 24 février 2011.

(2) En visite au Caire, Alain Juppé a entamé un « dialogue » avec les « jeunes » des Frères musulmans, s'est montré ébranlé par leurs arguments pour évoquer ensuite les mérites de l'« islam libéral » (*dixit*). Au final, l'islamisme ne serait que le produit d'une fantasmagorie occidentale manipulée par les potentats en place. Depuis, des islamistes égyptiens ont brûlé une église copte au Caire et attaqué la manifestation de protestation organisée par cette minorité chrétienne orientale. Les heurts ont fait 13 morts et près de 150 blessés, très majoritairement coptes.

(3) Nous n'aborderons pas ici les questions relatives à la zone concernée par un tel dispositif, la nature des engins visés (outre les avions de guerre, faut-il inclure les hélicoptères et l'aviation civile ?) ou, plus problématique, la question des règles d'engagement (i.e. les conditions d'ouverture du feu).

(4) L'article 5 du traité fondateur de l'Alliance atlantique porte sur la défense mutuelle des États membres. Les missions dites « non article 5 » concernent la sécurité et la gestion des crises. Les guerres balkaniques des années 1990 ont été le banc d'essai de cette OTAN aux missions élargies et le principe du « hors zone » a été entériné lors du Conseil atlantique de Prague, en novembre 2002.

(5) On notera que le non-recours à l'OTAN et la mise en avant d'une large coalition lors de la guerre du Golfe (1991), avec incorporation de pays arabes et musulmans, n'avaient pas leurré les masses en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

